

TERMES DE REFERENCE

PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTS EN ANALYSE DE MARCHE DU GAZ NATUREL ET EN COMMERCIALISATION DU GNL AU NIVEAU MONDIAL POUR ASSISTER LA MAURITANIE DANS LA PHASE 1 DU PROJET GTA

I. CONTEXTE

La République islamique de Mauritanie est située dans la région du Maghreb en Afrique de l'Ouest, au carrefour de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Elle possède une côte de 754 km sur l'océan atlantique. Le désert s'étend de la zone septentrionale aux régions centrales et orientales, et 0.5 pour cent seulement des 1.030.700 km² du territoire national sont cultivables. Avec une démographie légèrement supérieure à 3.6 millions d'habitants, c'est un pays faiblement peuplé, avec 60% de la population sont concentrés dans les zones urbaines, principalement à Nouakchott et à Nouadhibou.

Grace à des efforts continus de promotion de l'exploration de pétrole et de gaz, le Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines (MPEM) soutenu par la Société mauritanienne des hydrocarbures et du patrimoine minier (SMHPM) a su motiver des sociétés pétrolières à entreprendre les investissements qui ont abouti, en décembre 2015, à l'identification des ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), qui est à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal. A présent que cette découverte importante a été réalisée au large de la Mauritanie, les opérateurs sont en phase de finalisation des études requises à une prise de décision finale d'investissement (DFI).

Le groupe de la Banque mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don No. IDA D2730-MR reçu au titre de l'assistance technique de la Banque mondiale.

II. OBJECTIF

La présente mission a pour objectif de fournir une assistance et des conseils indépendants au Gouvernement de la Mauritanie y compris le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) et la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM), sur les deux volets suivants :

1. Volet N°1 : La négociation du Contrat d'Achat et de Vente de GNL (LNG Sale and Purchase Agreement SPA) entre l'Acheteur potentiel et la SMHPM, PETROSEN, les entités de Kosmos et BP en Mauritanie et au Sénégal (Vendeurs).
2. Volet N°2 : La mise en œuvre des dispositions du Contrat d'Exploration-Production (CEP) relatif au Bloc C8 offshore Mauritanie signé le 05/04/2012 entre la Mauritanie

et Kosmos Energy Mauritania auquel BP est devenu participant en décembre 2016 suite à une cession de parts de Kosmos) relatives à l'approvisionnement du marché domestique mauritanien en gaz naturel et le GNL

III. MISSIONS/ACTIVITES

Afin d'atteindre les objectifs de cette mission, le travail du consultant comprendra les activités et tâches suivantes:

Dans le cadre du Volet N°1 :

- Assister le MPEM et la SMHPM dans le cadre des négociations du Contrat d'Achat et de Vente de GNL (LNG Sale and Purchase Agreement SPA) entre l'Acheteur et la SMHPM, PETROSEN, les entités de Kosmos et BP en Mauritanie et au Sénégal (Vendeurs).

Cette assistance consistera à :

- procéder à une revue détaillée du projet de LNG SPA afin de donner son avis sur tous les aspects et formuler des recommandations permettant de s'assurer que les intérêts stratégiques de la Mauritanie et de la SMHPM sont parfaitement pris en considération.
- déterminer, selon son avis, si le LNG SPA, est conforme aux bonnes pratiques internationales en la matière.
- Proposer les amendements et les améliorations nécessaires aux dispositions du LNG SPA.
- Présenter un rapport sur la revue, la conformité et sur les amendements et améliorations proposés, dans le cadre d'un atelier de restitution.

- Assister l'équipe de négociation de la SMHPM pendant la négociation du LNG SPA avec l'acheteur.

Dans le cadre du volet N°2 :

- Assister le MPEM et la SMHPM pour la mise en œuvre des dispositions du Contrat d'Exploration-Production (CEP portant sur le Bloc C8 signé le 05 Avril 2012 entre la Mauritanie et Kosmos Energy Mauritania) relatives à l'approvisionnement du marché domestique mauritanien en gaz naturel et le GNL.

Cette assistance consistera à :

- Examiner les dispositions du CEP relatives à l'approvisionnement du marché local de la Mauritanie et l'ensemble du cadre juridique applicable et identifier les meilleurs schémas techniques pour l'approvisionnement du marché local mauritanien en gaz naturel et LNG.
- Proposer un plan détaillé des étapes et procédures requises permettant au MPEM et la SMHPM d'entamer les négociations avec les entités concernées BP, Kosmos Energy, et PETROSEN au Sénégal) dans les meilleurs délais.
- Conseiller le MPEM et la SMHPM dans tout le processus de prise de décisions sur ce Volet N°2. Ces décisions concernent notamment le choix du schéma d'approvisionnement, le Term Sheet fixant les conditions de l'approvisionnement, le choix de l'entité chargée de gérer l'approvisionnement,
- Conseiller le MPEM et la SMHPM dans la négociation avec le Contractant des conditions d'approvisionnement du marché local mauritanien en gaz.

IV. LIVRABLES ET CALENDRIER

- **Calendrier**

L'exécution de cette mission commencera dès la signature du marché entre le MPEM et le Consultant pour la partie du Volet 2. Le projet de LNG SPA sera disponible après la sélection de l'Acheteur.

Le MPEM attend d'avoir une vision claire sur les schémas envisageables pour l'approvisionnement du marché local mauritanien en gaz et LNG afin d'entamer les négociations du Term Sheet relatif aux conditions d'approvisionnement.

- **Livrables**

Les livrables attendus pour de la présente mission correspondent aux missions/activités décrites dans la section III. La durée estimée de mise en œuvre des activités est de six mois. Les livrables devraient aussi inclure :

- Réunion de lancement et documents y relatifs;
- Réunions de revues régulières et procès-verbaux;

Le Cabinet d'experts formulera des recommandations écrites dûment étayées, pour répondre aux questions soulevées par le Gouvernement de la Mauritanie y compris le MPEM et la SMHPM, ainsi que d'autres entités mandatées par le Gouvernement de la Mauritanie.

Par ailleurs, les consultants/experts se rendront disponibles pour des audio ou vidéoconférences, en cas de besoin. Les consultants/experts participeront aux réunions des négociations selon les demandes du client.

Tous les livrables seront transmis par voie électronique au Gouvernement de la Mauritanie y compris le MPEM et la SMHPM, pour revue et validation et devront faire l'objet de restitution devant le Client.

Le Consultant produira les rapports suivants :

Concernant le Volet N°1 :

a) Rapport R1:

Revue, commentaires sur le projet du Contrat d'Achat et de Vente de GNL (LNG Sale and Purchase Agreement SPA), et formulation des améliorations proposées et recommandations.

b) Rapport R2: Atelier de restitution du rapport de la revue.

Concernant le Volet °2 :

- **Rapport R1:** Revue et commentaires sur les dispositions du CE relatives à l'approvisionnement du marché local de la Mauritanie et l'ensemble du cadre juridique applicable.

Rapport R2. Identification des options de schémas techniques pour l'approvisionnement du marché local mauritanien en gaz naturel et LNG.

Rapport R3. Elaboration d'un plan détaillé des étapes et procédures requises permettant au MPEM et la SMHPM d'entamer les négociations avec les entités du concernées(BP, Kosmos Energy, et PETROSEN Sénégal) dans les meilleurs délais.

V. MODALITES D'EXECUTION

- Les autorités mauritaniennes désigneront un point focal qui sera l'interlocuteur des Consultant et de ses experts dans le cadre de la présente mission ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de ses missions, y compris la reproduction et l'impression des documents, étant entendu que ces coûts seront payés sous forme de frais remboursables;
- Le point focal du Gouvernement de la Mauritanie y compris le MPEM et la SMHPM, mettra la documentation existante sur le projet à la disposition du Consultant, et sera chargé de l'organisation des réunions avec l'opérateur de l'Unité de GTA en cas de besoin. Toutefois, le Consultant sera responsable de la collecte de toutes les informations nécessaires faisant partie du domaine public ;

VI. COMPETENCES ET PROFILS REQUIS

Le Cabinet d'Experts proposera la meilleure équipe pour remplir sa mission. L'ensemble des compétences requises pour la mission comprendra les éléments suivants:

- **Un chef de Projet** ayant une solide expérience dans toute la chaîne gazière GNL surtout en midstream-downstream et projets Gas-to-Power. Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :
 - Avoir un diplôme d'études supérieures en économie, gestion ou en finance (équivalent de Bac + 4 au moins) ;
 - 15 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière ou gazière;
 - Avoir réalisé aux moins deux missions similaires au cours des 5 dernières années, certifiées par les clients.
- **Un Expert GNL** spécialisé avec une solide expérience dans l'analyse économique-financière du marché GNL et une compréhension de tous les enjeux de commercialisation (pricing, contrats, trading, shipping, hubs, structuration...). Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :
 - Avoir un diplôme d'études supérieures en économie, gestion ou en finance (équivalent de Bac + 4 au moins) ;
 - Avoir 10 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière ou gazière;
 - Avoir réalisé deux missions similaires au cours des 5 dernières années, certifiées par les clients.
- **Un Expert juriste en GNL Sale and Purchase Agreement (GNL SPA), Gaz Sale and Purchase Agreement (G SPA)** avec une solide expérience dans des projets GNL

et Gas-to-Power et tous les aspects contractuels. Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :

- Avoir un diplôme d'études supérieures en droit, économie, gestion ou en finance (équivalent de Bac + 4 au moins) ;
 - Avoir 10 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière ou gazière;
 - Avoir réalisé aux moins deux missions similaires au cours des 5 dernières années, certifiées par les clients.
- **Un Expert ingénieur ayant** une solide expérience dans les infrastructures nécessaires à l'approvisionnement du marché local en gaz naturel ou GNL et une compréhension de tous les enjeux techniques d'approvisionnement (transport par pipeline et autres, terminaux, constructions...). Cet expert doit avoir les références minimales suivantes :
- Avoir un diplôme d'études supérieures en ingénierie (équivalent de Bac + 4 au moins) ;
 - Avoir 10 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière ou gazière;
 - Avoir réalisé deux missions similaires au cours des 5 dernières années, certifiées par les clients.

VII. DISPOSITIONS GENERALES

- L'assistance objet des présents Termes de Références sera payée au temps passé.
- Les livrables devront être en Français mais toute l'équipe du Consultant devra parler couramment Français et Anglais ;
- Les experts proposés par le Consultant dont les profils sont détaillés au point VI seront disponibles pendant toute la durée du contrat ;
- Tout changement d'expert nécessitera l'approbation préalable des autorités mauritaniennes ;

VIII. CONFLIT D'INTERETS

Le Consultant est tenu de signaler tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, résultant d'autres missions ou d'une participation antérieure à des missions similaires.

IX. CONFIDENTIALITE

Le Consultant, et ses employés, s'engagent à ne divulguer aucune information portée à leur connaissance, directement ou indirectement, par les autorités mauritaniennes y compris le MPEM et la SMHPM ou toute autre partie prenante, de même que toutes les copies ou analyses effectuées par leur soins, ou par des tiers, sur la base de ces informations collectées. Le Consultant utilisera les informations auxquelles il aura accès (ci-après désignées « Informations Confidentielles ») exclusivement dans le cadre de la préparation des livrables relatifs à la présente mission. Les obligations de confidentialité ne seront pas applicables aux informations qui sont du domaine public. Le Consultant ne donnera accès aux Informations Confidentielles à des personnes au sein du Cabinet qu'en cas de nécessité absolue. Le consultant informera explicitement ces personnes de la nature confidentielle Informations Confidentielles et, les soumettra aux obligations de confidentialité contenues dans les présents termes de référence.

X. DUREE ESTIMEE DE LA MISSION

Le volume de travail de la mission est estimé à 320 hommes-jours.